

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 64

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

**ARTICLE 65**

I. – À la première phrase de l’alinéa 3, après le mot :

« apporte »,

insérer les mots :

« à la personne publique ».

II. – En conséquence, à la même phrase, supprimer les mots :

« à la personne publique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.